

## Article journalistique à rédiger – candidatures MAJ et MAJI 2023

### ***L'inflation a-t-elle créé une nouvelle catégorie de personnes précaires en Suisse ?***

Concernant la rédaction de l'article, nous vous prions de prendre note des éléments suivants :

- Votre article doit :
  - avoir vocation à être publié dans la **page 3 d'un grand journal régional** comme *La Tribune de Genève* ou *La Liberté*
  - respecter le nombre de caractères demandés : 3'500 caractères, espaces comprises (nombre de caractères à indiquer en fin d'article)
  - comprendre un **titre** et un **chapeau**
  - valoriser des **sources originales** (contact direct avec des interlocuteurs/trices), distinctes des citations reprises dans les médias. Ces dernières doivent d'ailleurs être signalées comme telles, avec la source.
  - s'appuyer sur des **faits** d'actualité
  - intégrer éventuellement des **illustrations** (photos, infographies, etc.) légendées et sourcées et/ou des **liens hypertextes**
- Merci d'inclure vos coordonnées personnelles (nom, prénom, date de naissance) ainsi que la phrase suivante « *Je certifie sur l'honneur avoir travaillé de manière indépendante* »  
En cas de fausse déclaration, la candidature sera rejetée
- Merci de renvoyer l'article (en format .pdf) **jusqu'à demain matin, vendredi 12 mai 2023, à 10h00**, dernier délai, uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante : [messagerie.ajm@unine.ch](mailto:messagerie.ajm@unine.ch)
- Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception à chaque candidat ou candidate. Nous prendrons contact uniquement en cas de problème de réception.

Avec tous nos vœux et au plaisir de vous lire !

